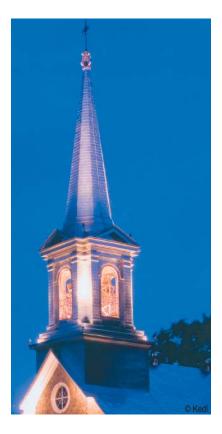
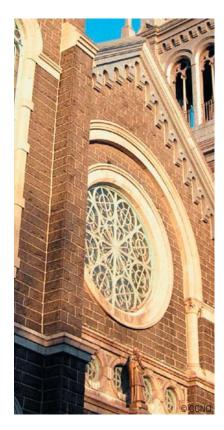
Pour sauvegarder nos églises!







- 1. INTRODUCTION
- 2. POURQUOI?
- 3. LESQUELLES?
- 4. QUE FAIRE À PARTIR D'AUJOURD'HUI?
 - 5. CONCLUSION

1. INTRODUCTION

D'entrée de jeu, nous affirmons qu'il nous faille absolument préserver de la meilleure façon notre patrimoine religieux bâti. Tout d'abord parce qu'il renferme les trésors d'une quinzaine de générations d'artistes et d'artisans parmi les meilleurs de notre histoire, sans compter les chefs-d'œuvre qui sont venus ici pour échapper aux désordres qui ont suivi la Révolution française. De plus, ces monuments d'architecture expriment avec force le grand rêve de nos ancêtres de créer en Amérique une société exemplaire meilleure que tout ce qu'ils avaient connu en Europe. Enfin, parce que ces édifices remarquables tapissent l'ensemble du territoire québécois sans égard aux richesses et aux misères des uns et des autres. Il s'agit donc à n'en pas douter de nos châteaux d'Amérique où tant de sueur et tant d'argent ont été investis pour illustrer notre foi en un monde meilleur. Si la tendance se maintient, qu'en restera-t-il dans un siècle? Dans 20 ans? Admettre aujourd'hui que l'on puisse en échapper plus de 60% nous paraît tout simplement insupportable en cette ère de développement durable et de quête frénétique de valeurs sûres et d'imaginaires utopiques qui font tellement défaut. Même la destruction d'un bâtiment dégradé ou même encore d'une ruine constitue un geste irréversible qui efface à jamais une partie de notre histoire de quatre siècles d'acharnement à occuper et à développer ce territoire.

2. POURQUOI SAUVER NOS ÉGLISES?

Elles témoignent des valeurs de leurs bâtisseurs.

Les temples religieux comme les monastères et les couvents nous parlent d'un effort gigantesque de toute la tradition judéo-chrétienne qui a toujours cherché à libérer les êtres humains de la domination des uns sur les autres. Le Dalaï-lama lui-même, lors d'une entrevue accordée à Radio-Canada lors de son dernier passage à Toronto, ne disait-il pas que le christianisme avait produit, en plus d'un idéal de vie intérieure, une véritable révolution dans l'art de gouverner la chose publique en y introduisant les valeurs de partage sous forme de programmes universels de santé et d'éducation pour tous, par exemple. Il s'agit d'un héritage dont le monde occidental devrait être extrêmement fier malgré les vicissitudes de ses églises. Alors que faire? Les temples désaffectés pourraient sans aucun doute continuer d'accueillir les sansabri comme la Maison du Père où les jeunes de la rue, comme la Maison Dauphine à Québec. En plus d'être bien souvent les édifices les plus remarquables de leur quartier, les églises signifient dans toutes les paroisses le lieu du dernier recours de l'économie sociale et de la solidarité s'ils demeurent ouverts et convenablement gérés. L'Église elle-même, elle qui a toujours prêché la clause éternelle, ne devrait jamais songer ne pas faire partie de la solution au risque de décevoir énormément. Pour ceux qui croient ou qui ont cru en elle, l'Église n'est pas de passage. En signant la disparition de ses églises, elle envoie un bien mauvais message. Nous souhaitons au contraire la voir s'impliquer dans la poursuite de son œuvre.

3. QUELLES ÉGLISES LE MÉRITENT?

Une grande majorité!

Deux raisons majeures militent en faveur de cette position. Tout d'abord l'héritage chrétien fait partie intégrante des valeurs immatérielles du peuple québécois comme de tous les Nord-Américains de descendance européenne. Et c'est ce que nous rappellent nos églises, dans leur ruine comme dans leur magnificence. C'est sur ce palimpseste qu'il nous faut imaginer l'avenir sans jamais occulter le passé. Ces châteaux des pauvres doivent désormais coexister en parallèle des nouveaux temples de la consommation, du jeu de hasard, du sport, du spectacle et des sièges sociaux rutilant de nos institutions financières au risque de perdre comme société encore plus que nous ne l'imaginons.

Deuxièmement, un gouvernement, un État et des villes qui prêchent ostensiblement en faveur du développement durable ne sauraient détruire et envoyer à la décharge (dépotoir), sans perdre quelque peu de leur crédibilité, plus de 1000 églises et couvents désaffectés. Nous devrions peut-être avoir beaucoup de réticence à l'établissement d'une sorte de palmarès des belles églises qui méritent d'être conservées probablement concentrées dans le Vieux-Québec, au cœur de la Métropole et dans les plus beaux villages du Québec. Et alors que deviendront les autres communautés qui se verront décoiffées de leur plus imposant repère communautaire? N'y aurait-il pas lieu d'envisager des recyclages respectueux de ce que les églises ont représenté?

4. QUE FAIRE À PARTIR DE CE JOUR?

Agir ensemble.



Ancienne église Saint-Patrick, maintenant Centre de recherche de l'Hôtel-Dieu, Vieux-Québec
Architecte, Guy Simard
© CCNQ

4.1 Premièrement, arrêter l'hémorragie.

Il nous faut à tout prix cesser les démolitions intempestives qui sont plus le fruit de la panique que de la raison. Nous préférons ne rien faire que de commettre l'irréparable. Pourquoi ne pas importer de la France l'idée de sécuriser les bâtiments abandonnés en attendant que les crédits et les idées soient au rendez-vous ? Bien sûr, cette technique est plus compliquée lorsqu'il s'agit de bâtiments en bois, mais non impossible. Clôturer, placarder, sécuriser grâce à des systèmes d'alarme branchés sur les services publics valent bien mieux que la démolition prématurée qui orne la cité de terrains vagues en attente de projets rarement aussi intéressants que le paysage sacrifié. Rappelons simplement que ces destructions sont irréversibles alors que même une ruine délabrée peut servir de base à une restauration remarquable ou à une réinterprétation

féerique d'un lieu unique. À titre d'exemple, mentionnons l'ancienne église Saint-Patrick, de la rue McMahon dans le Vieux-Québec, jadis incendiée et à l'intérieur de laquelle on stationnait une vingtaine de voitures entre ses murs de pierre sans toit, aujourd'hui transformée par un architecte de talent en Centre de recherche pour l'Hôtel-Dieu de Québec. Ce projet de renaissance exceptionnel au cœur du Québec historique devrait nous servir d'exemple.

Bien plus, une autre église incendiée à moitié, effondrée, celle de l'église Notre-Dame-de-Foy à Sainte-Foy, a servi de base à l'aménagement d'un parc de quartier doté d'une salle de concert en plein air où la sacristie et le presbytère restaurés servent de locaux de fonction. Si on avait démoli ces ruines abandonnées pendant plus de 20 ans et si l'on avait aménagé des projets insignifiants pour l'imaginaire de ces deux communautés locales sur les terrains ainsi libérés, on aurait perdu énormément de ce que l'on appelle le génie du lieu.



Église Notre-Dame-de-Foy , Sainte-Foy Architecte, Guy Simard

© Kedl, 2005



Église Notre-Dame-de-Foy , Sainte-Foy Architecte, Guy Simard

© Louise Leblanc

4.2 Une force de frappe : Vers la création d'un seul portefeuille immobilier

Nous comprenons que les biens d'église sont de deux ordres se comportant les uns et les autres comme s'ils étaient dans des silos étanches. Alors que les églises relèvent des fabriques et de l'église locale, plusieurs communautés relèvent, quant à elles, directement de Rome. Ne serait-il pas temps d'imaginer un plan d'action conjoint pour un but commun : poursuivre ensemble, conjointement et solidairement l'œuvre de l'Église. Cette idée pourrait même être étendue à l'ensemble du patrimoine immobilier de toutes les communautés chrétiennes. Une sorte d'œcuménisme immobilier!

Rappelons ici que les biens d'Église dépassent les trois milliards de dollars au Québec, plus de 500 millions de dollars pour la seule ville de Québec. Un actif impressionnant qui représente le double de celui de la Société immobilière du Québec. Un potentiel exceptionnel qui ne nous incite pas à la déprime pour peu que l'on se donne la peine d'organiser cette richesse dans un tout cohérent où la vente à fort prix des uns pourrait permettre la réhabilitation exemplaire des autres par une sorte de péréquation à l'horizontale.

Exemples d'ensembles bâtis



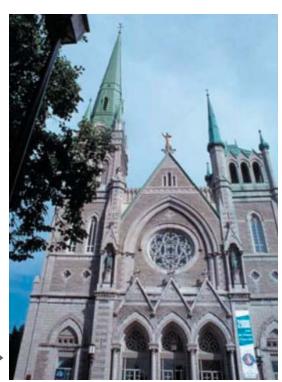
Un ensemble bâti dans les plus beaux villages du Québec Montebello, Outaouais
France Lamarche, © Québec en images, CCDMD



Pointe-Claire, Montréal ▲
Denis Chabot, © Québec en images, CCDMD



Église Saint-Jean Baptiste, Québec © CCNQ, Marie-Josée Deschênes



Cocathédrale Saint-Antoine-de-Padoue, Longueuil © François Brault

4.3 Vers la création d'un être de raison : une fiducie foncière

Un grand nombre d'intervenants qui se sont fait entendre jusqu'à maintenant en Commission parlementaire sur l'avenir des biens d'église souhaitent la création d'une fiducie ou de tout autre organisme de gestion au toponyme approprié comme on croit en la venue d'un messie. Les gens comprennent bien les risques de dérapage d'une action au cas par cas. Ce que l'immense majorité des partenaires espère c'est l'instauration d'une unité de commandement; et pour cela, le plus tôt sera le mieux.

C'est dans cet esprit que la Commission de la capitale nationale du Québec a convoqué en février 2004 ses principaux partenaires¹ à convenir de l'urgence d'agir, à contribuer financièrement à la commande d'une étude à partir d'un diagnostic commun et d'une commande unifiée. Le mandat est clair; à partir du glossaire des connaissances actuelles en patrimoine et en modalités de gestion, établir une structure organisationnelle et financière crédible susceptible de prendre le relais en matière de préservation et de mise en valeur du patrimoine religieux au Québec, en commençant par le sauvetage des bâtiments et des sites excédentaires en mal de vocation.

On pourrait en résumer les balises et les contours de façon non exhaustive de la manière suivante :

- Elle sera inclusive et se préoccupera autant des ensembles conventuels que des églises et des temples quelle que soit leur communauté d'origine (catholique, protestante, etc.).
- Elle adoptera et respectera autant que possible les valeurs fondatrices qui ont donné naissance à ce patrimoine.
- Elle poursuivra autant que faire se peut la mission des donateurs propriétaires et les consultera toujours sur les nouvelles orientations.



Les grands domaines conventuels, arrondissement historique de Sillery © CCNQ, 2004

¹ La Ville de Québec, la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications, la Conférence religieuse canadienne, la Fondation du patrimoine religieux du Québec et l'Assemblée des évêques catholiques du Québec.

- Elle traitera avec équité les mères et les pères fondateurs.
- Elle sera privée et non gouvernementale afin d'éviter le piège de la facilité et de la déresponsabilisation, tout en pouvant attirer les dotations des particuliers et des grandes entreprises.
- Elle sera nourrie par de nombreux groupes du milieu partageant les mêmes intentions de protection et de mise en valeur appropriée de ces immeubles, fédérant ainsi l'impact de leur implication respective. Cette implication de la base est absolument indispensable au succès de toute cette opération.
- De projet en projet, elle sera de plus en plus exemplaire sur la façon de traiter cet héritage de société en terme d'architecture, de paysage et de design. Elle pourrait agir comme une sorte de GRT (groupe de ressources techniques auprès des intervenants).
- Elle se dotera d'un cadre de gestion (équipe multidisciplinaire) de haute compétence en matière de gestion immobilière afin de faire fructifier ses actifs de la façon la plus convenable.
- Elle se dotera d'un capital suffisant et constamment renouvelé pour s'acquitter de sa mission. À ce chapitre, nous ne devons pas manquer d'imagination. Aussi, nous examinerons de plus près un certain nombre de suggestions comme :
 - avoir accès, après entente avec les institutions financières à certains comptes oubliés dont les sommes non réclamées retournent au fond consolidé des banques et caisses;
 - recevoir les dons et les legs de personnes qui partagent son constat de l'actuelle situation et sa vision de l'avenir;
 - revoir la fiscalité municipale afin d'élargir la notion d'organisme charitable aux projets d'économie sociale ou de promoteurs privés de type OSBL visant la réhabilitation des temples et des églises abandonnés en mal de vocation, au cœur de leurs quartiers respectifs;
 - étudier la possibilité concrète d'appliquer ici la technique des transferts de droit de développement conçue à l'origine pour faciliter le financement requis autant pour la protection du patrimoine bâti remarquable que pour la protection des milieux naturels exceptionnels. Cette technique permet aux municipalités qui l'adoptent, pour un territoire bien déterminé, de percevoir des droits compensatoires auprès des promoteurs qui obtiennent la permission de construire (à forte densité). Ces sommes d'argent servent à l'acquisition, à la protection et à la mise en valeur des patrimoines bâtis et des espaces verts à protéger absolument;
 - regarder sérieusement la possibilité d'instaurer au niveau municipal un modèle de taxation en faveur de la protection du patrimoine religieux un peu à la manière de la taxe verte qui depuis des décennies permet aux municipalités de percevoir des droits de subdivision susceptibles de financer l'acquisition d'au moins 10% du territoire à urbaniser aux fins d'espaces verts (parcs, terrains de jeux, zones naturelles, etc.). À la suite d'un remembrement foncier aux fins de développement urbain, un promoteur peut verser 10% de cette superficie à la ville ou, si aucun site ne convient à la municipalité, lui verser un pourcentage compris entre 5 et 10 % de sa valeur réelle à être transférée dans un fonds dédié exclusivement à combler les nouveaux besoins en parcs et espaces verts;

 établir pour les trois paliers du gouvernement une liste exhaustive et crédible des bâtiments et des sites patrimoniaux recensés comme excédentaires par rapport à leur vocation d'origine afin de forcer les ministères et les organismes publics et para-publics à la recherche d'espaces nouveaux pour leurs fins propres à considérer cette liste et à justifier le fait, le cas échéant, qu'ils n'en choisiraient aucun pour localiser leurs nouveaux besoins. Il s'agirait ici d'une sorte de « clause patrimoine » adoptée par l'Assemblée nationale du Québec.

C'est à ce prix et à ce prix seulement que nous pourrons constituer un portefeuille immobilier d'envergure pour lequel (le légataire) le dépositaire ne sera pas sans clientèle disponible et sans savoir-faire pour en disposer ou les gérer selon les règles de l'art. Autrement dit, il s'agit non seulement de créer une fiducie foncière au portefeuille bien garni mais aussi de la doter d'un marché réel et concret sur lequel elle pourra écouler une partie de ses actifs pour financer éventuellement des nouvelles acquisitions, voire même des recyclages et des restaurations réussis.

5. CONCLUSION

En attendant les conclusions de l'étude commandée au groupe SECOR concernant l'opportunité et les modalités de création d'un organisme capable d'exercer un « leadership » approprié face à ce gigantesque problème de société auquel nous sommes tous confrontés. Nous pouvons d'ores et déjà affirmer que les attentes du milieu et de tous les partenaires concernés sont élevées. Les résultats prévus d'ici la fin de décembre 2005 seront divulgués conjointement et solidairement par l'ensemble des partenaires. On peut toujours se référer à l'expérience des plus concluantes d'un groupe environnemental comme l'organisme Conservation de la nature, qui a réussi à se hisser en tête des grands propriétaires fonciers en Amérique en acquérant et en protégeant pour les générations futures les boisés remarquables et les milieux humides si essentiels à la vie humaine sur cette terre. Le patrimoine religieux est à la culture, ce que les espaces naturels sont à l'environnement.

Serge Filion

Note:

Serge Filion est urbaniste de formation et possède une longue expérience en aménagement urbain. Il agit à titre de conseiller spécial auprès du président et directeur général de la Commission de la capitale nationale du Québec. Les positions exprimées dans ce document sont les siennes et réflètent généralement celles de la CCNQ.